

Compte rendu du Conseil Municipal du 01 février 2021

Présents : CHAUVIN Dominique, Maire, MIVELLE François 1^{er} adjoint. JEANNAUX Daniel, 2^{ème} adjoint, BINETRUY Marine, 3^{ème} adjoint, BALANCHE Georges, MENIN Audrey, COULON Emilie, RAMBOZ Yvette, TOMATIS Raphael, BOURGEOIS Sylvie, LESTIENNE Laurent

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : LESTIENNE Laurent

Début de séance : 20h05

1) Intervention de Monsieur COLIN pour les projets de voiries 2022

Dans le prolongement du projet de rénovation de la place Jean l'Antique et de la rue de l'Agriculture, le cabinet Colin est venu prendre les informations sur le projet et voir nos attentes.. Un devis sera établi pour la maîtrise d'ouvrage, une première évaluation chiffrée va nous permettre de préparer les dossiers de subventions avant la fin de l'année. Les travaux pourront démarrer au printemps 2022.

2) Approbation PV réunion 01 février 2021

Le PV est adopté à l'unanimité

3) Présentation budget primitif 2021 et ajustements

Monsieur le Maire présente sous forme de tableau le compte administratif 2021 (Budget et réalisations 2020) et les orientations du budget primitif 2021.

En termes de dépenses de fonctionnement, il est décidé de budgétiser la somme de :

- 30 000€ pour l'entretien des bâtiments publics (260 000€ budgétisés et 238 236.32€ réalisés en 2020 comprenant les travaux de réfection de toiture de l'Eglise),
- 20 000€ pour l'entretien des autres bâtiments (40 000€ budgétisés et 17 271.11€ réalisés en 2020 comprenant les travaux de réfection du logement à l'étage de l'ancienne trésorerie),
- 3 500€ pour le budget Fêtes, cérémonies (3 000€ budgétisés et 2 291.76€ réalisés en 2020).

Monsieur le Maire propose que soit débattu et décidé, lors du prochain conseil, la mise en place d'une subvention annuelle pour l'APERNE et le Comité d'Animation afin d'éviter tout quiproquo et de définir par exemple à qui revient le paiement des dépenses d'installation et d'entretien des illuminations de Noël.

4) Travaux du logement au 2^{ème} étage de la Maison desannonciades

Les entreprises ont été contactées pour la réfection du logement :

- CRETIN : réfections des murs et plafonds : 3938.70€ HT soit 4332.57€ TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.
- EURL ARTISANS DE LA CHAPELLE : Le devis initial est accepté après déduction du prix du meuble vasque. Le devis s'élève alors à de 4 901.60€ HT soit 5 881.92€ TTC.

M. Giuseppe ORLANDO sera prioritaire sur l'accès au logement car premier demandeur.

5) Délibérations

- Fixation des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne temps.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 ;

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 21 janvier 2021.

Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Comité technique de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, après avis du Comité Technique émis dans sa séance du 21 janvier 2021,

ADOpte - le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 ;

- les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,

- les différents formulaires annexés,

AUTORISE sous réserve d'une information préalable du Conseil Municipal, Le Maire à signer toutes conventions de transfert du CET figurant en annexe, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention.

PRECISE - que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 mars 2021.

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

o - Vente terrain ZH 195 au SDIS pour construction du centre d'incendie et de secours

La parcelle section ZH n° 195 a été acquise par la commune de NOZEROY suivant acte de vente reçu le 20 avril 2017 par Maître Sophie GERMAIN, notaire à CHAMPAGNOLE (Jura).

Sur ce terrain sera construit le futur centre d'incendie et de secours.

Ainsi, il y a lieu de céder la parcelle au SDIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les votants :

- **DECIDE** de céder au prix de l'euro symbolique au SDIS la parcelle cadastrée ZH 195.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents visant à réaliser l'opération avec le SDIS.

6) Questions diverses

o Festival musique baroque du Jura

Le Festival de musique baroque du Jura prévoit sa prochaine édition en juin 2021 avec un concert à NOZEROY à la collégiale Saint-Antoine. Le conseil est favorable à la mise à disposition de la collégiale.

Une première réunion a eu lieu avec des représentants du comité d'animation, des amis du vieux pays de Nozeroy et de la commune. L'idée serait d'allier le concert à une découverte du patrimoine culturel (visite guidée, randonnée...) et gastronomique (dégustation...).

Le projet reste à définir plus précisément. Il est porté par le Festival de musique baroque avec le soutien organisationnel et matériel de la commune et des associations partenaires.

o Conformité de la toiture de l'Eglise

Suite aux travaux de réfection de la toiture, la DRAC effectuera prochainement une visite pour un contrôle de la conformité des travaux.

o Compte rendu réunion SIVOM

Le budget restant du terrain synthétique a été dépensé dans des aménagements extérieurs au terrain.

o L'association musique pour tous sollicite un local spécifique pour leurs activités. La commune ne possède pas pour l'instant de locaux adaptés.

o Compte rendu réunion Syndicat de la Haute Joux

Les ventes de bois sont en berne. Il y a eu 50 000 euros de vente en 2020 dont 9716 pour Nozeroy.

- Convention occupation du domaine public par M. BRANTUS – Epicerie Vival.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention. Aucune modification n'étant à apporter elle sera transmise au commerçant après signature de Monsieur le Maire.

- Carte jeune jeunes 2021-2022

Il est décidé de participer à l'achat de la carte avantage jeunes 2021-2022 dans les mêmes conditions qu'en 2020. La carte sera financée à hauteur de 50% pour les jeunes Nozeréens âgés de 8 ans à 29 ans révolus.

- Tuyaux d'évacuation vers la station d'épuration.

Des rejets nauséabonds ont été constatés. C'est un problème dont il faut se préoccuper.

Séance levée à 23h

